



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2026

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

. Délibération N°10/2026 : Convention tripartite de collecte de dons avec la Fondation du patrimoine et l'association Les Amis de Saint-Nazaire d'Aubais pour la rénovation de l'église

Le dix-huit février de l'an deux mille vingt six à neuf heures, le Conseil Municipal d'AUBAIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au sein de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Angel POBO.

Étaient présents (18 élus) :

Mesdames : Ariane CARREAU, Carine MOLITOR, Céline COMBE, Lucie DE LA CRUZ, Emiliana BRANEYRE, Mireille SCHNEIDER, Hélène LAVERGNE, Angélique ROURESSOL, Pilar CHALEYSSIN, Estelle VILLANOVA

Messieurs : Angel POBO, Antoine ROUSSEAU, Richard BERAUD, Jean-Claude ROME, Patrice CAIROCHE, Jean-François GUILLOTON, Franc PATTUS, Stéphane DELATRE

Étaient excusés (5 élus) :

Mesdames : Laurence LE VERGER qui a donné pouvoir à Hélène LAVERGNE, Valérie MARTIN qui a donné pouvoir à Pilar CHALEYSSIN

Messieurs : Christian ROUSSEL qui a donné pouvoir à Ariane CARREAU, Laurent TORTOSA qui a donné pouvoir à Céline COMBE, Cyprien PARIS qui a donné pouvoir à Mireille SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Lucie DE LA CRUZ

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026 est approuvé à la majorité.

Délibération n°10/2026 : Convention tripartite de collecte de dons avec la Fondation du patrimoine et l'association Les Amis de Saint-Nazaire d'Aubais pour la rénovation de l'église

La Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine, organisme privé indépendant à but non lucratif, a pour mission d'intérêt général de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national, et plus particulièrement du patrimoine non protégé par l'État au titre des monuments historiques.

Dans l'accomplissement de ses missions, la Fondation du patrimoine veille à mobiliser les énergies privées (entreprises, associations, particuliers) susceptibles de s'investir en faveur de la sauvegarde du patrimoine et travaille en étroite partenariat avec les collectivités territoriales et les services de l'État.

La Fondation du patrimoine contribue à l'identification des éléments de patrimoine bâti, immatériel, mobilier et naturel confrontés à des risques de dégradation ou de disparition. Elle apporte son assistance aux propriétaires dans l'élaboration de projets de sauvegarde et de mise en valeur et contribue, le cas échéant, au financement desdits projets.

Depuis 1999, la Fondation du patrimoine développe le mécénat populaire par l'organisation de collectes de dons dédiées à la sauvegarde ou à la mise en valeur du patrimoine bâti, mobilier ou naturel appartenant à des collectivités ou à des associations. Elle encourage les initiatives portées par les maîtres d'ouvrage afin de stimuler la mobilisation de la population et du tissu économique local.

L'association « Les Amis de Saint-Nazaire d'Aubais »

L'association, à but non lucratif, a pour vocation de participer à la sauvegarde, à l'entretien et à la mise en valeur de la chapelle Saint-Nazaire et de son site environnant, ainsi que de l'église paroissiale d'Aubais. Elle s'est portée volontaire pour s'engager aux côtés de la commune dans la collecte de dons et, plus largement, dans le projet de rénovation de l'église.

Elle a également pour mission de mieux les faire connaître et d'en faciliter les diverses formes d'animation jugées opportunes : information au public, visites touristiques ou artistiques, pèlerinages, organisation de manifestations culturelles ou autres.

La convention

Le projet de convention avec la fondation du patrimoine s'inscrit dans le cadre d'une campagne d'appel aux dons visant à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité constitué par l'église d'Aubais.

La municipalité a choisi de s'engager fermement dans la restauration de cet édifice et a sollicité une étude auprès de l'architecte en chef des monuments historiques, Monsieur Bortolus.

Cette étude met en évidence que, malgré des travaux d'entretien réguliers réalisés au fil des décennies, l'église est aujourd'hui gravement fragilisée. La toiture et la charpente présentent de nombreux désordres, rendant certaines zones dangereuses. Des infiltrations d'eau et des remontées capillaires dégradent les murs intérieurs et les décors peints. Le faux plafond s'est partiellement effondré, des éléments structurels sont oxydés, et certaines colonnes ainsi que des parties de la maçonnerie présentent des signes préoccupants d'érosion et de fissuration. À l'extérieur, la végétation envahit les murs, accentuant leur fragilisation. La cloche est également concernée, son support étant aujourd'hui dégradé et instable.

Pour toutes ces raisons, et afin de contribuer au financement des travaux de restauration de l'église Notre-Dame d'Aubais, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'élaboration et le lancement d'une convention tripartite de collecte de dons privés avec la Fondation du patrimoine et l'association Les Amis de Saint-Nazaire d'Aubais et de bien vouloir autoriser le Maire à signer cette convention tripartite.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité de rechercher des mécènes pour financer la restauration de l'église,

Le quorum étant vérifié, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

Article un : d'approuver l'élaboration et le lancement d'une convention tripartite de collecte de dons avec la Fondation du patrimoine et l'association Les Amis de Saint-Nazaire d'Aubais.

Article deux : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

Décisions du maire :

- **Décision N°03 : Objet : Attribution Marché Exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de son poste de refoulement et du poste de relèvement chemin du Rieu**

Il a été décidé de choisir comme prestataire l'entreprise SAUR pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de son poste de refoulement et du poste de relèvement chemin du Rieu pour un montant de 47105,67 €HT.

- **Décision N°04 : Objet : Attribution Marché AC Travaux d'entretien, de maintenance et de rénovation des installations éclairage public et videoprotection**

Il a été décidé de choisir comme prestataire l'entreprise SPIE pour les Travaux d'entretien, de maintenance et de rénovation des installations d'éclairage public et de videoprotection. L'accord cadre, prévu sur 4 ans, comprend une partie forfaitaire annuelle de 12280€HT et une

partie à prix unitaires qui fera l'objet de bons de commande, dans la limite maximum annuelle de 80000€HT.

Monsieur le Maire ajoute que le village sera équipé au total d'une quarantaine de caméras de vidéo surveillance. Le parking du Cluz, la traversée des enfants aux abords de l'école, la place du Château et leur maintenance seront mises en place à terme.

Monsieur ROUSSEAU précise que le parc de luminaires de la commune est passé en LED. Cet investissement de 30000€ annuel va désormais avoir un coût moindre pour la commune car seules les opérations de maintenance resteront à la charge de celle-ci.

Informations du maire

- Monsieur le Maire fait un retour sur la dernière visite du chantier de la nouvelle école, organisée le samedi 31 janvier, ainsi que sur la visite réalisée avec les résidents de l'EHPAD le jeudi 5 février. Au total, plus de 500 personnes, habitant d'Aubais et les communes voisines, ont participé à ces visites.

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'attribution d'une subvention de 117069€ dans le cadre du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires. Cette aide concerne le projet d'implantation de 25 poteaux incendie, représentant un montant total de 146 000€ de travaux. Il précise qu'il s'agit de la poursuite du travail de mise aux normes des équipements communaux engagée depuis le début du mandat.

- Monsieur le Maire indique que le calendrier d'ouverture de la place du Cluz est défini comme suit :

. l'ouverture du parking est prévue la semaine du 2 mars ;

. l'ouverture des commerces interviendra à partir du 11 mars, avec l'inauguration de la supérette le lundi 9 mars à 18h sous la halle ;

. l'ouverture de la nouvelle école élémentaire est fixée au lundi 4 mai, à l'issue des vacances de Pâques.

Enfin, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur présence et leur implication tout au long du mandat. Il félicite particulièrement Madame Ariane CARREAU, Première Adjointe, pour son investissement et sa capacité à assumer pleinement ses fonctions.

Clôture de la séance à 9h16

Le Maire
Angel POBO

La secrétaire
Lucie DE LA CRUZ